

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-243 du 07 juin 1998

portant nomination de Monsieur
Damien Zinsou Modéran ALLAHASSA
en qualité de ministre de l'Education
nationale et de la recherche scientifique par
intérim.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU la Décision n° 98-263/AN/PT portant nomination de membres de la Cour Constitutionnelle ;
- VU le décret n° 98-220 du 15 mai 1998 portant composition du gouvernement ;
- VU le décret n° 98-242 du 07 juin 1998 portant abrogation des dispositions du décret n°98-220 du 15 mai 1998 uniquement en ce qui concerne Madame Conceptia Lilianne DENIS OUINSOU, ministre de l'Education nationale et de la recherche scientifique ;
- VU la lettre de démission en date à Cotonou du 05 juin 1998 de Madame Conceptia Lilianne Denis OUINSOU du poste de ministre de l'Education nationale et de la recherche scientifique ;

DECRETE :

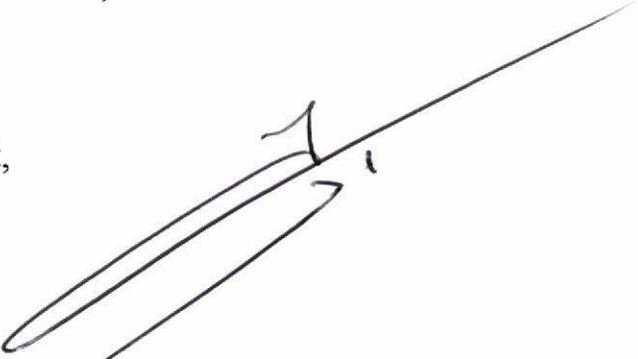
Article 1er.- Monsieur Damien Zinsou Modéran ALLAHASSA, ministre de la Jeunesse, des sports et des loisirs est nommé ministre de l'Education nationale et de la recherche scientifique par intérim, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

.../....

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 7 Juin 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
INTERESSE 1 JORB 1.-